



Aide au financement des installations d'assainissement non collectif en 2017

Pour 2017, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne peut financer sous certaines conditions, des installations d'assainissement non collectif. Ces subventions s'élèvent à 80 % du montant plafonnées à 4200 euros par installation.

Toutes les installations d'assainissement ne sont pas éligibles car l'Agence de l'Eau filtre les critères administratifs et techniques afin de limiter les dossiers. Les conditions cumulatives pour être éligibles sont:- habitations construites avant le 6 mai 1996- maisons achetées avant le 1 janvier 2011- résidence principale. En plus de ces critères, des aspects techniques doivent être respectés. Le nombre de dossiers étant limités, les usagers intéressés doivent se rapprocher du centre d'assainissement non collectif : SMEA au 05.62.00.72.80.